

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3803

PCET - Production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) - Opération n° 60021840 - Vote de l'APD et modification du marché 10520 - Lancement des opérations n° 08012001 "Groupe scolaire Giono - installation de centrales photovoltaïques" et n° 05011001 "Groupe scolaire les Gémeaux - installation de centrales photovoltaïques" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20020

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3803 - PCET - PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE (PHOTOVOLTAÏQUE) - OPERATION N° 60021840 - VOTE DE L'APD ET MODIFICATION DU MARCHE 10520 - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 08012001 "GROUPE SCOLAIRE GIONO - INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES" ET N° 05011001 "GROUPE SCOLAIRE LES GEMEAUX - INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES" - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-3, PROGRAMME 20020 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1501 du 28 septembre 2015, vous avez affecté 2 000 000 d'euros à l'opération n° 60021840 « PCET- production d'énergie renouvelable ».

Une liste indicative des études et travaux à financer était jointe à la délibération susmentionnée. Il était notamment précisé que la désignation des ensembles immobiliers et les montants des travaux à financer pourraient être modifiés, compte tenu des ajustements nécessaires dans le cadre du suivi du PCET.

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée « Plan d'investissement énergétique et développement durable 2015-2020 » n° 2015-3, programme n° 20020.

Au terme d'une procédure négociée, le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de 3 centrales de production d'énergie photovoltaïque sur les groupes scolaires Gémeaux et Giono et sur la Halle de sport Vivier Merle a été confié à un groupement dont le mandataire est INDDIGO. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux a été fixée à 1 400 000 euros, valeur avril 2017.

A l'issue des études détaillées réalisées par la maîtrise d'œuvre, il a été décidé d'abandonner le site de la Halle Vivier Merle dont la structure porteuse métallique n'est pas favorable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

En conséquence, il a été demandé au maître d'œuvre de poursuivre ses investigations pour implanter une centrale sur un site mieux adapté ; c'est dans ce cadre que des études de diagnostic et d'intégration urbaine ont été commandées sur le site de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, en remplacement de la Halle Vivier Merle.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le montant des travaux pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les groupes scolaires est estimé à 652 000 €TDC pour le groupe scolaire Les Gémeaux à Lyon 5<sup>e</sup> et 644 000 €TDC pour le groupe scolaire Jean Giono à Lyon 8<sup>e</sup>.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1501 du 28 septembre 2015 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. Le lancement des opérations n° 08012001 « Groupe scolaire Giono – installation de centrales photovoltaïques » et n° 05011001 « Groupe scolaire les Gémeaux – installation de centrales photovoltaïques » est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Plan d'investissement énergétique et développement durable 2015-2020 », programme 20020.

2. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20020, AP n° 2015-3, opérations numéros 05011001 et 08012001 et seront imputées sur les chapitres 20 et 23, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Opération n° 05011001 :
  - 2018 : 452 000 €;
  - 2019 : 200 000 €
  
- Opération n° 08012001 :
  - 2018 : 444 000 €;
  - 2019 : 200 000 €

3. Dans le cadre des crédits alloués à l'opération, la passation d'un avenant de substitution de site au marché de maîtrise d'œuvre en cours, une fois les études préliminaires achevées, est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à :

- signer la convention de raccordement au réseau avec ENEDIS ;
- solliciter toute autre participation financière potentielle, en particulier toutes subventions y compris l'ADEME, le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY